

Médiathèque municipale de Saint-Denis d'Oléron

Acteur majeur de la vie culturelle, lieu de rencontres et d'échanges, la médiathèque municipale participe à la promotion de la lecture. Située au cœur de la ville, elle met à disposition près de 12 500 livres, 650 revues, 1 300 DVD, 250 CD et 70 jeux. La consultation sur place des livres, revues et journaux et le jeu sur place sont libres et gratuits. Accessible aux personnes handicapées, la médiathèque offre un service de proximité de qualité. L'équipe vous accueille, vous oriente et est là pour vous renseigner. La médiathèque multiplie des partenariats et propose régulièrement des animations pour enfants et adultes. Au plaisir de vous y accueillir !

Horaires d'ouverture :

<i>Basse saison (de septembre à juin)</i>		
<i>Lundi</i>		
<i>Mardi</i>	de 10 h à 12 h 30	de 15 h 30 à 18 h 30
<i>Mercredi</i>		
<i>Jeudi</i>		
<i>Vendredi</i>	de 10 h à 12 h 30	de 15 h 30 à 19 h
<i>Samedi</i>	de 10 h à 13 h	
<i>Dimanche</i>		

<i>Saison estivale vacances scolaires juillet –août)</i>		
<i>Lundi</i>		
<i>Mardi</i>	de 10 h à 13 h	de 16 h à 19 h
<i>Mercredi</i>		
<i>Jeudi</i>		
<i>Vendredi</i>		
<i>Samedi</i>		
<i>Dimanche</i>		

25, rue de la Libération – 17650 Saint Denis d'Oléron – 05 46 85 73 18

mediathequestdenisoleron@orange.fr

Site internet : www.mediatheque-st-denis-oleron.com

Page Facebook : www.facebook.com/mediatheque17650

Règlement intérieur

La médiathèque municipale assure le service public de la lecture sur la commune de Saint-Denis d'Oléron, elle contribue au développement de la vie culturelle et à l'animation de la commune. Une équipe composée de bibliothécaires et de bénévoles en assure la direction et le fonctionnement.

1- Accès à la médiathèque

L'accès aux espaces, collections et services sur place est gratuit pour tous. L'ensemble des services sur place (jeux, internet...) est soumis à des modalités de fonctionnement affichées dans les espaces concernés, afin de permettre un accès pour le public le plus large.

2- Règles du vivre ensemble

Les usagers, inscrits ou non, doivent respecter le règlement intérieur en vigueur.

Ils doivent respecter les autres usagers ainsi que les membres du personnel. Ils doivent se conformer aux consignes orales ou écrites du personnel.

Les usagers doivent respecter le calme et la sérénité du lieu (portable en mode vibreur ou silencieux). Ils doivent adopter un comportement approprié et courtois.

Il est demandé de :

- ne pas circuler en roller, skate ou trottinette ;
- ne pas fumer ou « vapoter » ;

Il est interdit de rentrer avec un animal, exception faite des animaux d'accompagnement pour les personnes handicapées.

Les usagers doivent prendre soin des locaux, des matériels, mobiliers et collections mis à disposition.

Chacun doit surveiller ses effets personnels (la médiathèque se dégage de toute responsabilité en cas de détériorations ou de vol).

La médiathèque n'est pas un lieu de garde : tout enfant de moins de 8 ans doit donc être accompagné d'un adulte. Les parents ou les accompagnateurs adultes demeurent expressément responsables des allées et venues, du comportement ainsi que des emprunts des enfants dont ils ont la charge.

Animations :

La responsabilité de la médiathèque ne peut être engagée lors de l'organisation d'animations par des intervenants extérieurs fixant eux-mêmes les conditions, les modalités d'inscription (public ciblé, effectif limité), la tarification et les annulations éventuelles.

3- Inscriptions

L'inscription annuelle est individuelle et obligatoire pour emprunter des documents et pour utiliser les supports multimédias.

Lors de son inscription, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile.

Tout changement (coordonnées, activité, etc.) doit être immédiatement signalé.

Droits d'inscriptions

- Pour les habitants et les résidents secondaires de Saint-Denis d'Oléron

Enfants jusqu'à 18 ans	Gratuit
Adultes	10 Euros <i>Valable un an à compter du premier jour d'inscription (c'est-à-dire de date à date), fixé tous les ans par délibération du Conseil municipal</i>
Lycéens et étudiants	Gratuit <i>sur présentation d'une carte d'étudiant</i>
Demandeurs d'emploi de Saint-Denis d'Oléron	Gratuit <i>sur présentation d'un justificatif de Pôle Emploi récent</i>

- **Pour les propriétaires d'un mobil-home ou estivants de longue durée sur la commune**

Une cotisation individuelle est proposée pour une durée valable du 1^{er} avril au 15 novembre. La cotisation est fixée à **10 €uros** par personne, sur présentation d'un justificatif de propriété, de réservation de séjour, de travail saisonnier...

- **Pour les touristes**

Les adhésions sont familiales, forfaitaires et mensuelles d'un montant de **5 €uros**, fixées tous les ans par délibération du Conseil municipal.

La carte d'adhérent est personnelle. Elle devra être présentée pour tout emprunt.

Renouvellement de la carte

En cas de perte, vol ou détérioration de la carte, celle-ci ne sera renouvelée que contre paiement d'une somme forfaitaire de **5 €uros** fixée par délibération du Conseil municipal.

4- Prêts

Le prêt est individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur, muni de sa carte.

Une autorisation parentale devra être signée pour les mineurs. Les parents ou tuteurs légaux sont seuls responsables du choix d'ouvrages fait par leurs enfants mineurs. La responsabilité du personnel de la bibliothèque ne peut en aucun cas être engagée par le choix d'ouvrages fait par un mineur.

Il est impossible d'emprunter des documents « adultes » avec une carte « mineur ».

Certains ouvrages sont exclus du prêt et ne sont consultables que sur place en raison de leurs conditions de conservation. Ils peuvent très exceptionnellement faire l'objet d'une dérogation dont les modalités seront fixées avec les bibliothécaires, et consignées par écrit.

Le nombre de documents empruntés et la durée de prêt sont fixés à :

<i>Type de document</i>	<i>Nombre de prêt(s)</i>	<i>Durée de prêt</i>
Livres courants	10	1 mois
<i>dont nouveautés :</i>	2	15 jours
Périodiques	3	15 jours
DVD	5	15 jours
Jeux	2	15 jours
CD et CD-Rom	3	15 jours

Des dérogations sont prévues pour les ouvrages en plusieurs volumes, pour les documents imprimés comportant en annexe un CD-Rom ou un DVD. Ces dérogations sont accordées par le personnel au moment de la réalisation de l'emprunt.

Retours et pénalités

Dès qu'un retard dépassant le double de la durée initiale du prêt est constaté, un rappel sera adressé à l'emprunteur, suivi d'un deuxième rappel à la responsabilité des bibliothécaires. Si celui-ci reste sans réponse, le prêt sera suspendu et l'ouvrage (les ouvrages) sera (seront) considéré(s) comme perdu(s).

En cas de perte ou de détérioration d'un ouvrage, l'emprunteur doit le remplacer ou le rembourser au prix du neuf. Si nécessaire, le remboursement pourra être réclamé par le Trésor Public.

En cas de détériorations ou de pertes répétées, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive sans remboursement du droit d'inscription.

5- Catalogue en ligne

Le nouveau catalogue en ligne www.mediathequestdenisoleron.fr mis en ligne le 28 mai 2019, respecte la réglementation RGPD entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Les adhérents de la médiathèque de Saint-Denis d'Oléron peuvent utiliser des services en ligne, à partir du site internet de la médiathèque à l'adresse suivante : <https://www.mediatheque-st-denis-oleron.com>

Le nouveau catalogue informatisé de la médiathèque permet à un adhérent de :

- consulter les documents de la médiathèque (livres, CD, DVD, jeux, ressources numériques) ;
- vérifier la disponibilité des documents ;
- visualiser les coups de cœur et les nouveautés ;
- effectuer des recherches multicritères ;
- consulter les notices enrichies des documents de la médiathèque (biographies, bibliographies, supports multimédias : vidéos et écoute de musiques en streaming) ;
- gérer son espace lecteur personnel, modifier son mot de passe, ses informations ;
- visualiser son historique de prêts sur deux ans, connaître ses prêts en cours (par famille également) et la date de retour de chaque document ;
- prolonger ses prêts de documents (10 jours supplémentaires sauf pour les nouveautés et les documents réservés par un autre lecteur) ;
- effectuer des réservations, (3 réservations maximum dont 1 seule nouveauté à la fois sur tous les documents disponibles ou empruntés) ;
- suggérer des acquisitions ;
- contacter les bibliothécaires.

La réservation est effective dès réception d'un e-mail « automatique » de confirmation. L'adhérent dispose alors d'un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de ce mail de confirmation pour venir récupérer le ou les documents demandés.

Conformément au RGPD, les bibliothécaires ne disposent plus d'un accès aux identifiants et aux mots de passe des adhérents pour les connexions au catalogue en ligne. En cas de perte, une réinitialisation sera désormais proposée aux usagers sur l'interface du catalogue en ligne.

6- Offre culturelle en ligne

Les adhérents de la médiathèque de St Denis d'Oléron peuvent profiter de l'offre culturelle en ligne de la médiathèque départementale de la Charente Maritime depuis juin 2019.

Clics en bib propose des magazines, la presse, de la musique en streaming, des livres pour enfants à lire ou à écouter, de la formation accessible via internet 24h/24 – 7j/7 sur tous les supports (ordinateurs, tablettes, smartphones).

- Revues et journaux : plus de 1000 titres de la presse française et internationale et 1600 magazines en lecture illimitée (téléchargement puis lecture hors connexion possible)
- Formations en ligne : arts et loisirs (photo, couture, dessin, musique, etc.), code de la route, langues, soutien scolaire, informatique pour débutants, logiciels (de Excel à Photoshop), sport et bien-être (fitness, yoga...), développement personnel et plus encore ! Des cours réalisés par des experts. Un apprentissage selon son rythme.
- Près de 7000 CD de la médiathèque départementale accessibles en ligne et de nombreuses playlists réalisées par les bibliothèques de la Charente-Maritime.
- Albums, contes, roman jeunesse : Découvrir le plaisir de la lecture avec plus de 1000 histoires en ligne à lire ou à écouter et aussi des livres adaptés aux enfants dyslexiques, des histoires en anglais...

Clics en bib est un service gratuit à la seule condition d'être inscrit dans une bibliothèque partenaire de la médiathèque départementale.

Les adhérents à jour de leur cotisation peuvent demander l'accès à ces ressources numériques en créant un compte utilisateur public sur le site internet : <https://md17.charente-maritime.fr> ou à partir du site internet de la médiathèque de Saint-Denis d'Oléron.

Le personnel de la médiathèque de Saint-Denis d'Oléron, après vérification des informations, validera l'accès aux services numériques. L'abonnement aux ressources numériques court jusqu'à la date d'échéance de votre abonnement à la médiathèque de Saint-Denis d'Oléron. Lors de votre renouvellement, les services numériques seront reconduits également.

7- Communication

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018

La médiathèque municipale s'engage donc, conformément à la nouvelle réglementation, à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Les données que nous collectons sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par notre équipe. Elles ne seront en aucun cas cédées ou vendues.

Celles-ci nous permettent d'informer les adhérents de l'actualité de la médiathèque et de les impliquer dans la gestion de leur compte lecteur.

En acceptant la réception des e-mails de la part de la médiathèque :

- Les adhérents pourront recevoir de 1 à 2 e-mails environ par semaine dits « mailing », envoyés par les bibliothécaires concernant les animations, les nouveautés, les horaires de la médiathèque...
- Les adhérents pourront recevoir des e-mails dits « automatiques », générés systématiquement par le système, concernant leurs prêts et leurs alertes de réservations en cours et dont la fréquence dépendra du nombre d'actions déclenchées par l'adhérent (demande de réservations, retards...).

Bien entendu, les adhérents restent maîtres de leurs données personnelles et peuvent se désabonner à tout moment.

Si les adhérents souhaitent continuer à recevoir les e-mails (automatiques et mailing), aucune action n'est requise.

Le cas échéant, ils peuvent se désabonner aux envois d'e-mails dits « mailing » en informant directement les bibliothécaires ou en adressant en mail à l'adresse suivante : mediathequestdenisoleron@orange.fr

Si l'adhérent ne souhaite plus recevoir les e-mails dits « automatiques », il ne pourra plus bénéficier des services en ligne proposés (notamment les alertes de réservations disponibles).

8- WIFI

Depuis le 1^{er} juin 2019, les adhérents de la médiathèque peuvent se connecter en Wifi à la médiathèque.

Cet accès est gratuit mais limité et réservé aux adhérents de la médiathèque.

La connexion est temporaire. Le débit peut être réduit selon le nombre de personnes connectées (nombre de connexions simultanées limitées).

La traçabilité des accès et l'enregistrement de l'activité des utilisateurs sur cet accès WiFi est en conformité avec la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte anti-terroriste ainsi que la directive européenne du 15 mars 2006.

9- Espace public numérique

Cet espace a pour objectif l'initiation et la découverte du multimédia et d'Internet.

Il reste un lieu de documentation de la médiathèque, réservé aux adhérents munis de leur carte.

Conditions d'accès

L'espace public numérique est ouvert selon les horaires affichés.

Il est accessible à toute personne adhérente à la médiathèque.

Ce service permet d'effectuer des recherches sur Internet et de consulter le catalogue en ligne de la médiathèque.

Les enfants mineurs non accompagnés d'adultes ne sont pas sous la responsabilité du personnel.

Conditions d'utilisation des postes informatiques

Il est indispensable de respecter les horaires, le temps d'utilisation et le calme nécessaire au lieu d'accueil.

La consultation sur Internet est liée au respect des règles suivantes :

- les sites visités doivent être conformes aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, discriminations, pratiques illégales et sites pornographiques) ;
- le personnel peut faire cesser la consultation de sites contrevenants au présent règlement ;
- l'utilisation de clés USB personnelles est autorisée après vérification d'absence de virus ou reformatage par le personnel de la médiathèque et uniquement pour une sauvegarde de travail effectué sur traitement de texte ou travail personnel.

Le temps d'utilisation est de 30 minutes mais pourra être réduit suivant le nombre d'utilisateurs et les postes disponibles.

L'impression des documents doit être demandée au personnel de la médiathèque.

La numérisation des documents est gratuite.

Le coût de l'impression est fixé tous les ans par délibération du Conseil Municipal.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023

Tarifs impressions :

A4 Noir/Blanc Recto (une seule face)	0,35 €	A3 Noir/Blanc Recto (une seule face)	0,75 €
A4 Noir/Blanc Recto/Verso	0,55 €	A3 Noir/Blanc Recto/Verso	1,05 €
A4 Couleur Recto (une seule face)	0,80 €	A3 Couleur Recto (une seule face)	1,45 €
A4 Couleur Recto/ Verso	1,15 €	A3 Couleur Recto/ Verso	2,10 €

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Il est interdit de : (sous peine d'exclusion)

- modifier les paramètres et les fichiers des logiciels ;
- tenter de s'introduire sur un autre ordinateur distant ;
- installer des logiciels ;
- chercher à modifier des sites Web ou des informations qui ne leur appartiennent pas ;
- télécharger illégalement de la musique ou des films.

10- Règlement de l'espace ludothèque

Les jeux de l'espace ludothèque sont accessibles à tous, adhérents ou non, pour du jeu sur place (aux horaires d'ouverture de la médiathèque). Toutefois, seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent emprunter des jeux de l'espace ludothèque selon les modalités indiquées ci-dessous (voir Les Règles du Prêt).

Les règles du jeu sur place

Toute personne non adhérente et souhaitant jouer sur place est également tenue de respecter le règlement intérieur de la médiathèque : elle respecte l'ordre établi des jeux et des jouets, vérifie le contenu d'un jeu après l'usage qu'elle en a fait et le remet en place.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'exclure (du prêt et/ou du jeu sur place) provisoirement ou définitivement les personnes ne respectant pas le présent règlement.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte. Le personnel n'est pas responsable de la surveillance des enfants.

Les règles du prêt

L'accès au prêt doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable. Pour emprunter, il faut être à jour de sa cotisation.

Une carte d'adhérent « chef de famille » permet d'emprunter **2 jeux** pour **15 jours**.

Certains jeux ne peuvent pas être empruntés et sont destinés à rester à la médiathèque.

Ces jeux portent une signalisation spéciale, indiquant qu'ils sont exclus du prêt.

A leur sortie, les jeux sont vérifiés par l'emprunteur qui signale toute anomalie aux bibliothécaires.

A leur retour, les jeux sont vérifiés par les bibliothécaires en dehors des heures d'ouverture.

Chaque usager doit vérifier si le jeu est complet, propre et en bon état avant son retour à la médiathèque.

Retours et pénalités

Les jeux sont soumis aux mêmes règles que les autres documents de la médiathèque (voir règlement intérieur, 4- Prêts).

En cas de perte, de détérioration de pièces ou de non-restitution des jeux à la médiathèque, l'emprunteur doit assurer leur remplacement en accord avec les bibliothécaires. Il est demandé de ne pas réparer le jeu de votre propre initiative.

Dans le cas d'un jeu perdu ou définitivement inutilisable, celui-ci fera l'objet soit d'un remplacement par un jeu identique, soit d'un remboursement au prix d'achat du neuf.

11- Application du règlement

Tout adhérent, par le fait de son inscription, s'engage à respecter le présent règlement.

Toute personne non adhérente et désireuse de consulter des documents sur place, est également tenue de respecter ce règlement.

Le non-respect du règlement peut entraîner :

- la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et le cas échéant, de l'accès à la médiathèque ;
- le recours aux forces de l'ordre en cas de perturbation du service (atteinte aux personnes, dégradations, etc.).

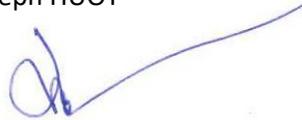
Le personnel de la médiathèque est chargé, sous la responsabilité du Maire, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.

Fait à Saint-Denis d'Oléron

Le 3 janvier 2023

Le Maire

Joseph HUOT



Médiathèque municipale

25, rue de la Libération – 17650 Saint-Denis d'Oléron

Tél. 05 46 85 73 18

Courriel : mediathequestdenisoleron@orange.fr

Site internet : www.mediatheque-st-denis-oleron.com

Page Facebook : www.facebook.com/mediatheque17650